

« Je te remercie Yvan pour ces bons vœux pour cette année 2025. Mon énergie et ma motivation sont toujours là pour diriger avec toi cette belle commune de Saint Laurent »

Je salue aussi la présence de Elycia GERIN, de Haute-Rivoire qui a été élue 2^{ème} Dauphine de l'élection Miss Rhône-Alpes dans la catégorie 15/17ans. Elle est aussi Jeune Sapeur-Pompier. (aux JSP de notre centre). Elle a représenté dignement notre territoire.

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Cher Christophe

Madame la Sénatrice, Chère Catherine

Madame la Conseillère Régionale, chère Sophie

Monsieur le Conseiller Régional, Cher Jérôme

Mesdames et Messieurs les Maires des Monts du Lyonnais, chers collègues

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal

Mesdames et Messieurs les membres du personnel Communal

Mesdames et Messieurs les représentants de la Gendarmerie

Monsieur le chef de corps, Mesdames et Messieurs les sapeurs-pompiers du centre de secours

Mesdames et Messieurs les représentants des établissements d'enseignement

Mesdames et Messieurs les représentants des administrations

Mesdames et Messieurs les présidents et membres d'associations

Mesdames et Messieurs les responsables d'entreprises, agriculteurs, professions libérales, de services, commerce et artisanat

Chères Saint Laurentaises, Chers Saint Laurentais et Chers Amis

C'est un plaisir renouvelé de vous retrouver dans cette salle polyvalente, pour cette cérémonie des vœux , à la fois simple et conviviale, somme toute, à l'image de notre Commune de Saint Laurent. Cette cérémonie participe aussi à renforcer ce lien qui nous invite, chaque début d'année, en regardant collectivement vers l'avenir, à souhaiter le meilleur à celles et ceux qui nous entourent. Ce rendez-vous constitue, à n'en pas douter, un moment privilégié où les habitants et leurs élus se rencontrent, échangent et se lancent dans l'année qui s'ouvre avec l'ambition de vivre mieux, dans notre communauté.

Au moment où j'ai commencé à rédiger ces lignes, je me suis fait la réflexion que, décidément, les temps n'étaient guère réjouissants, avec une situation internationale inquiétante, avec de nombreux conflits interminables, sans compter les catastrophes climatiques qui se succèdent. Au niveau national, c'est le temps des incertitudes et des inquiétudes, tant sur le plan institutionnel, qu'économique et financier. Mais aussi sur le plan politique où l'on ne regarde pas forcément l'intérêt général, sachant qu'il sera fondamental et nécessaire que des élus venus de tout bord, puissent gouverner, pour que la France retrouve sa souveraineté. Aujourd'hui notre pays se révèle divisé dans une société fracturée. Bref, tous ces facteurs, n'incitent guère à l'optimisme. Alors, dans ce contexte très compliqué, je pense que la Commune, en tant que telle, est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité. Elle est la garante de la continuité du service public. Elle crée du lien social et rassemble ses administrés. C'est ainsi, que j'ai ressenti la nécessité de positiver, en regardant l'environnement serein de notre collectivité.

Je demeure un Maire heureux de voir l'évolution de notre village, même si beaucoup reste à faire. Je souhaite profiter de ces vœux pour remercier les nombreux bénévoles de nos associations qui répondent présents pour que notre Commune continue à briller. Je n'oublie pas, d'adresser mes remerciements à tous les acteurs économiques de Saint Laurent, que ce soient les chefs d'entreprises, les banquiers, les assureurs, les notaires, les commerçants, les artisans, les agriculteurs. C'est aussi grâce à eux, que notre belle région des Monts du Lyonnais peut se développer et offrir à nos concitoyens des services et un cadre de vie remarquable. Les autres acteurs, que ce soit dans les domaines du social, de la santé, de l'enseignement, méritent aussi d'être mis en avant. Ils assurent dans notre collectivité un service précieux que ce soit pour les soins, la réinsertion ou l'éducation de nos enfants. Nous avons vraiment la chance de les avoir chez nous.

Le Jeudi 11 juillet 2024 nous réceptionnions l'immeuble « Le Cour Denis », avec la Société « ARB Promotion Immobilière », promoteur de l'opération. Dans ce bâtiment, situé à l'intersection des rues de l'Eglise et de la Cour Denis, s'y trouvent un local commercial au rez-de-chaussée et le Pôle Culturel Municipal au 1^{er} étage. Ces deux espaces ont été acquis par la Commune en V.E.F.A. (*vente en l'état futur d'achèvement*). Petit rappel de l'avancement du projet : La Commune, après la signature d'une convention début 2019, a confié à la société EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) le programme d'acquisition de la propriété Sarrazin, et des travaux de démolition du bâtiment existant. EPORA a lancé un appel d'offre, au mois de septembre 2020, pour les travaux de désamiantage et de démolition, qui ont débuté en mars 2021 pour se terminer en juillet de la même année. Ces travaux étaient complexes et délicats en raison de l'implantation du bâtiment en plein centre bourg, attenant à d'autres bâtiments et très proches des commerces de la rue de l'Eglise et de la rue de Lyon. Ensuite, la société « ARB Promotion Immobilière » a déposé le permis de construire, en janvier 2022, de ce bâtiment comprenant un local commercial, un pôle culturel et huit logements. Les travaux de construction ont débuté en Avril 2023 pour se terminer en Juillet 2024. Saluons le travail de la société ARB et de l'architecte Michel Meunier, qui ont conçu et construit cet édifice. Le coût global de l'opération se monte à 1 106 037.30€ TTC. Pour ce qui concerne les recettes nous avons obtenu une subvention du Département du Rhône de 50 000€ dans le cadre du financement de l'équipement, nous sommes en attente d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes de 150 000€. Nous n'avons par contre pas obtenu le DETR, alors que cette subvention nous était promise. Je déplore vraiment que l'Etat ne soit pas présent dans le financement d'un tel projet culturel ! Nous avons contracté 2 emprunts d'un montant total de 550 000€ et puisé 174 603€ sur nos fonds propres. Nous avons une recette régulière avec la location du local commercial. Enfin, la Commune est dotée d'un équipement, où la culture y a toute sa place. Le Conseil Municipal est très heureux de voir aboutir ce projet du Pôle Culturel, après six années de travail, de réflexion, pour que ce lieu de la Culture et de l'histoire Saint Laurentaise, situé en centre-Bourg, soit aussi pour notre population, un endroit d'échanges, de souvenirs et de la mémoire. Dans ce « Pôle Culturel Municipal », d'une surface de plancher de 260m², nous y trouvons la Médiathèque « La Cour à la Page » et l'Espace Patrimoine du « Comité d'Animation Saint Laurentais ». Je remercie très sincèrement les responsables et bénévoles de ces deux associations qui font, maintenant, vivre ce lieu. Au rez-de-chaussée, à l'intersection des rues de l'Eglise et de la Cour Denis « La Sabottine » s'est installée dans le local commercial communal. Audrey DESVIGNES est la gérante de ce magnifique magasin de chaussures. Elle a beaucoup investi dans l'équipement de ce commerce et je salue cette initiative et je reste persuadé qu'elle réussira. Je lui souhaite vraiment de prospérer pendant de longues années car elle le mérite. Cette installation rentre tout à fait dans le cadre de la politique municipale, d'accompagnement et de développement du commerce local.

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais assure la gestion de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, car elle en a la compétence. Dans ce cadre-là, elle souhaite arrêter le ramassage, en porte à porte, des sacs noirs et des sacs jaunes. Quant à la Commune de Saint Laurent, elle se charge de mettre en place des points d'apport volontaire où vous pourrez déposer les sacs dans des conteneurs semi-enterrés qui y sont installés. Nous avons souhaité d'implanter 9 points d'apport volontaire répartis dans tout le village et les lotissements, de manière qu'ils ne soient pas trop éloignés des habitations. Cela se passe en deux phases. La première (5 P.A.V.) a eu lieu au mois de décembre 2024 et l'autre (4 P.A.V.) aura lieu au printemps 2025.

Pourquoi une nouvelle organisation de la collecte des déchets dans les Monts du Lyonnais ? En 2023, une augmentation de 13% a impacté la redevance, ce coût est stabilisé pour l'année 2024. En cause : la hausse de la taxe TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes), l'augmentation des coûts de traitements des sacs noirs et la baisse des recettes liées à la vente des matériaux recyclables. Pour absorber l'impact de ces hausses, la collecte des sacs jaunes et noirs est optimisée sur le territoire de la Communauté de Communes, notamment grâce à la réalisation de points d'apport volontaire (PAV). Leurs bénéfices sont multiples : pour vous directement, le coût de la redevance maîtrisé, des colonnes accessibles 24h/24 et 7/7 jours, la fin des doubles plannings de tournée, la fin du stockage des déchets à votre domicile, l'amélioration de l'hygiène de la voie publique, une meilleure valorisation des déchets, pour les équipes de collecte : de meilleures conditions de travail - moins risquées et moins pénibles, pour l'environnement : moins de pollution de l'air due aux camions en tournées. Je suis bien conscient que cette nouvelle organisation va engendrer des difficultés, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. C'est pour cela que je souhaite vraiment qu'il y ait un élan de solidarité et d'entraide, pour que chacun puisse utiliser ce service.

Voilà maintenant trois semaines que le ramassage porte à porte, sur une bonne partie du village, est terminé. J'ai été surpris agréablement et j'ai pu constater personnellement et régulièrement, que tout se passait bien, et là, je remercie et félicite les Saint Laurentaises et les Saint Laurentais concernés, pour leur civisme et leur respect, pour la bonne tenue de ces aires de points d'apport volontaire. Je félicite et remercie, le personnel des services techniques municipaux qui veille quotidiennement à la propreté de ces lieux de dépôt, mais aussi les agents de la Communauté de Communes, qui chaque semaine, le jeudi pour l'instant, assurent le service d'enlèvement des déchets des conteneurs. J'espère vraiment que cela va durer dans le temps. J'ai confiance en vous.

L'année 2025 commence, Adjoints, Conseillers Municipaux et moi-même, continuons notre action et souhaitons atteindre nos objectifs lors de cette dernière année de mandat. Des projets verront le jour. Le long de l'avenue des 4 Cantons, nous allons installer une aire de jeux pour les enfants, en complément de l'existant. Plusieurs zones d'implantation dans le parc public sont prévues : une première avec des jeux accessibles à partir de 6 mois, une deuxième avec des balançoires adaptées à tous les âges et une troisième avec un tourniquet. Certains jeux ont été choisis pour être inclusifs (adaptés aux enfants à mobilité réduite). Plusieurs subventions ont été sollicitées. Dans le cadre des appels à projets du Département du Rhône qui nous a attribué 16 427 €. La Région Auvergne Rhône-Alpes a été sollicitée, cette demande est en cours d'instruction. La mise en place des jeux se fera au printemps.

Dans la cadre de l'entretien et de la réhabilitation de nos bâtiments communaux, nous allons dans quelques semaines rafraichir le Mille-Club. Les murs vont être repeints, les plaques du plafond changées et les éclairages modifiés, avec l'installation de luminaires LED. Ce bâtiment ancestral, de 50 ans d'âge, reste aujourd'hui pour les associations et les familles Saint Laurentaises, un lieu d'animation et de fête, très prisé et apprécié.

Plusieurs opérations, avec le SYDER, vont être lancées courant 2025 concernant le parc d'éclairage public de la Commune, afin de diminuer nos consommations. Ainsi, la première a déjà débuté sur cette fin d'année 2024, qui consiste au remplacement de tous les luminaires « ballons fluorescents ». Ces éclairages très énergivores vont être déposés et remplacés par des luminaires en LED et des mâts neufs. Une soixantaine d'ouvrages est concernée. Dans la continuité de la politique communale, relatif à l'éclairage des lotissements en énergie solaire, celui de « La Salvatière » sera le prochain concerné. 36 mâts photovoltaïques seront installés en lieu et place des existants ainsi que dans les lotissements « Les Sources » et « MaPierre ». Le gros chantier qui sera lancé en 2025, concerne la démarche performancielle, réalisé aussi sous la maîtrise d'ouvrage du SYDER. Les travaux concernent le remplacement en lieu et place de 512 luminaires d'éclairage de voirie, la mise en sécurité de leurs armoires d'alimentation et la réfection des supports concernés. Cette opération, consistant à installer des luminaires LED pouvant être intégrés de système de commande à distance ou d'éclairage « intelligent », permettra de réduire la puissance installée de 68% sur le périmètre rénové, ce qui est considérable. Il s'agit là aussi, d'une démarche environnementale forte pour le bien de notre planète.

Pour ce qui concerne notre restaurant scolaire, en 2025 nous continuerons notre action pour la réhabilitation et la rénovation énergétique du bâtiment. L'étude énergétique est réalisée et nous avons missionné un maître d'œuvre pour qu'il puisse maintenant faire le chiffrage des travaux suivant les préconisations présentées dans l'étude. Nous sommes aujourd'hui à la recherche de financements, notamment dans le cadre de l'attribution des fonds verts délivrés par l'Etat. D'autre part, le programme de réhabilitation de l'ancien local THOLLOT, dont nous sommes propriétaire, situé en face de l'école publique, est toujours d'actualité, avec la création d'un restaurant pour les deux écoles et d'une cuisine centrale. Je ne perds pas espoir, loin de là pour que ce projet se concrétise. Nous sommes aussi à la recherche de financements. Et là je souhaite les obtenir auprès des collectivités territoriales et l'Etat. Mais aussi dans le cadre du Projet Territorial Alimentaire des Monts du Lyonnais (PATMontly), porté par la Communauté de Communes.

La construction de la « résidence sénior » va bon train. « Les 2 Fleuves Rhône Habitat » (ex OPAC du Rhône), maître d'ouvrage de l'opération, s'emploie pour que ces travaux soient terminés en septembre 2025. Cette résidence composée de 26 logements sociaux locatifs, accueillera nos séniors, dans des locaux adaptés, que ce soit pour le confort et l'accessibilité. Quant à la Commune, elle prend en charge la construction et l'aménagement de la salle d'animation pour les futurs résidents, située à l'intérieur du bâtiment, afin que chacun puisse se réunir, rencontrer leur familles et amis, mais aussi bénéficier de services et d'animations qui pourront être proposés. Située au centre bourg, cette résidence aura tout à proximité: services, commerces, lieux d'animations culturelles et sportives. Pour ce qui concerne le budget prévisionnel de la construction de la salle d'animation, le montant total prévisionnel des dépenses s'élève à 320 000€. Pour les recettes, nous avons obtenu des subventions : 91 200€ de la part de l'Etat et 60 000€ de la part du Département du Rhône. En plus de cet investissement, la Commune a donné une partie du terrain qui lui appartenait. A ce jour, 52 réservations, auprès des services de la mairie, ont été enregistrées. Certaines ne sont plus d'actualité, et d'autres proviennent de personnes ne résidant pas dans le secteur.

Vu les moyens engagés par la Commune sur ce projet, je souhaite que ces logements soient réservés en priorité aux Saint Laurentaises et aux Saint Laurentais. Il faudra bien sûr être éligible aux critères d'attribution et je pense que tout le monde le sera. Nous allons envoyer prochainement des formulaires d'inscription. Nous finaliserons ensuite tout cela avec « Les 2 Fleuves Rhône Habitat ». La résidence sera donc complète, dès son ouverture. Belle opération en tout cas, qui démontre qu'il y a un réel besoin dans nos campagnes, de tels établissements, solution intermédiaire pour les personnes ayant une certaine autonomie avant d'intégrer l'EHPAD si cela bien sûr est nécessaire.

Le mois de janvier verra aussi l'ouverture du centre médico-social ADAPEI, pour les personnes ayant un handicap. Ce bâtiment d'une surface de plancher de 3400m², a été construit par « Les 2 Fleuves Rhône Habitat ». Je rappelle que la Commune a cédé gratuitement le terrain d'emprise, d'une surface de 1 hectare. Nous sommes très heureux d'accueillir ces résidents dans notre village, dont nous souhaitons une très bonne intégration.

Depuis maintenant onze ans, beaucoup de projets structurants se sont réalisés, et il est vrai, que cette année nous concrétisons le deuxième projet phare, après la salle Pluriactivité, de cette dernière décennie : La création du contournement nord pour le dévoiement des poids-lourds du centre-bourg de Saint Laurent en y associant une voie pour les cyclistes et les piétons. Dès le 13 janvier, les travaux vont débuter. A la fin du mois de juillet, la route et la voie verte pourront être ouvertes à la circulation, tandis que les aménagements paysagers et les plantations se feront à la bonne saison, aux mois d'octobre et novembre. C'est la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais qui en est le Maître d'Ouvrage car il s'agit là de travaux réalisés sur une voie communautaire, et donc, c'est de sa compétence. En amont, la Commune de Saint Laurent a préparé le projet, en anticipant sur les études techniques, environnementales et financières, afin de proposer un aménagement qui soit économiquement à la portée du budget de notre collectivité. Petit rappel du projet : Cette déviation empruntera la route de la Gondolière. Elle reliera la routes départementales 4 et 81, du Château de la Bourdelière, à la Zone d'Activités La Croix Grand Borne. Cette voirie communautaire, d'une longueur de 1km400, sera à l'issue des travaux, rétrocédée au Département du Rhône et deviendra donc une route départementale reliant la RD4 à la RD 81. Le tronçon depuis ce nouveau tracé jusqu'à l'entrée Nord de la Commune, actuellement RD 4, sera déclassé et deviendra une voirie communautaire, depuis le château de La Bourdelière jusqu'à l'Avenue Croix-Sopha. Les entreprises retenues pour réaliser les travaux sont : pour le lot terrassement-voirie l'entreprise COLAS TPCF de Montrond les Bains. Le lot espaces verts-clôture-mobilier a été attribué à l'entreprise Paysage Vincent CASSAGNES associée avec l'entreprise G.V. FAURE, toutes deux de Saint Laurent.

Montant prévisionnel de l'opération: 2 130 000 € HT. Le financement de l'opération a été assuré avec la participation du Département du Rhône de 1 000 000 €, la participation de la Commune de Saint Laurent de 500 000 €, la subvention sollicitée en appel à projet Voie verte de 150 000 €, 3 années de la dotation voirie-CCMDL de Saint Laurent de 180 000 € et la participation de la Communauté de Communes (CCMDL) de 300 000 €.

Ce projet n'aurait pu se faire sans l'aval du Département du Rhône, principal financeur, et je remercie très sincèrement son Président ici présent et toute son équipe technique de la voirie départementale qui nous accompagne. Je remercie également la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, Maître d'Ouvrage de l'opération et financeur d'une partie. Quant à la Commune, aussi financeur, elle a fait l'acquisition des terrains d'emprise de la nouvelle voie. Et là, je voudrais remercier les propriétaires de ces tènements ainsi que les exploitants agricoles concernés. En effet les négociations se sont bien passées, et je salue leur sens de l'intérêt général, malgré la gêne que cela va leur occasionner.

Permettez-moi maintenant de vous dire, au combien je suis heureux de voir que ce contournement, cette déviation, se réalise enfin. Depuis le temps qu'on en parle, je rappelle que l'inscription de la déviation, sur le plan d'occupation des sols (le P.O.S.), a eu lieu en 1989. Donc cela fait 36 ans que la réflexion a commencé, en imaginant plusieurs scénarios d'aménagement et d'itinéraires de cette route, pour aboutir à ce beau projet de voie routière associée à une voie cyclable et piétonne, Cette voie cyclable et piétonne, à terme, devrait être prolongée, de part et d'autre, jusqu'au village.

Donc, aujourd'hui nous pouvons finaliser notre programme « Saint Laurent Horizon 2025 ». En 2025 nous y sommes, voilà 10 ans que nous avons imaginé « un plan guide » pour un développement harmonieux de l'urbanisation de Saint Laurent. Dans le cadre ce programme, l'aménagement de la rue de la Grange Thival a été réalisé en 2022, et maintenant, nous devrions effectuer les aménagements du centre du village, de la rue de la Cour Denis, en passant par, la rue de l'Eglise, la Place Neuve, pour finir au rond-point de la Croix Blanche. Cette année sera consacrée aux études et aux recherches de financement, pour une réalisation, je pense en deux tranches, sur les deux années qui suivent.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans rendre hommage à trois agents communaux qui ont marqué, de par leur longévité, notre collectivité et qui ont demandé leur droit à la retraite.

Après 42 années passées au service de la Commune, Christian COLLOMB, le 31 décembre 2024, nous a quitté pour une retraite bien méritée. Il a été embauché par le Maire de l'époque, M. Michel BERGER, le 24 Septembre 1982. Auparavant il a obtenu le brevet d'études professionnelles agricoles. Puis il a gravi tous les échelons de la fonction publique : ouvrier professionnel 1^{ère} catégorie horticulteur stagiaire au 1^{er} octobre 1983, puis titulaire après son service militaire le 1^{er} octobre 1985, nomination ouvrier professionnel 2^{ème} catégorie le 1^{er} juin 1987, poste de gardien de la salle polyvalente le 1^{er} avril 1987, agent technique qualifié le 1^{er} janvier 1989, agent de maîtrise le 1^{er} janvier 1994, agent de maîtrise principal le 1^{er} avril 2001. Les municipalités successives ont eu la chance d'avoir eu un employé modèle comme lui, au sein de son équipe. Il a su maintenir en bon état de tous les bâtiments, notamment les salles sportives, contentieusement et professionnellement. Aucune miette, aucune trace ne pouvait échapper à son regard expert. Un grand merci pour le temps et le dévouement qu'il a consacré au sein de la Commune au fil des années. Christian a été très actif dans la vie Saint Laurentaise. Il fut sapeur-pompier pendant vingt années, de 1982 à 2002. Il fut reporter du journal Le Pays mais aussi Président de l'association des Amis de l'Hôpital. *« Merci Christian, pour tout ce que tu as apporté à la population Saint Laurentaise, pendant ces 42 années. Tu es certainement celui qui connais le mieux notre Commune et ses habitants et aujourd'hui nous sommes reconnaissants, et nous te souhaitons une très belle et longue retraite et bien sûr une très bonne santé ! »*

Après un travail à l'usine AGDE, et un congé maternité pour la naissance de ses jumeaux, Jeanine BERNE intègre les effectifs de la Commune au sein de l'école maternelle (partageant son poste avec Bernadette GIRARDON) en remplacement de Mme Simone POULARD . D'abord sous contrat de septembre 1990 à août 1992 puis, stagiaire de la fonction publique le 1^{er} septembre 1992, à mi-temps puis titularisé le 1^{er} septembre 1993. Elle a augmenté progressivement son temps de travail et poursuivi sa carrière à la Commune de Saint Laurent jusqu'à son départ en retraite le 1^{er} octobre 2024. Elle a accompagné les enfants, pour la pause méridienne, au restaurant scolaire. « Jeanine » (pour les petits) a reçu de nombreux témoignages des enfants qu'elle a accompagnés en maternelle, mais aussi des institutrices. La municipalité remercie très sincèrement Jeanine pour son dévouement à l'école publique Antoine BOIRON. 34 années au service de nos enfants, c'est remarquable. Nous lui souhaitons une paisible retraite dans son environnement familial, et surtout une très bonne santé.

Jean Paul COUBLE a servi la Commune et ses habitants pendant une longue carrière, de 28 ans et 6 mois, passée au service technique municipal. Il était travailleur et dévoué, ne comptait pas son temps. Il s'occupait à merveille du déneigement et de l'entretien de nos chemins publics et voiries communales, qu'il connaissait parfaitement. Il menait de main de maître le tracteur avec l'épareuse . C'était aussi un fin bricoleur, enfin l'homme à tout faire. Sa discrétion, sa disponibilité et son efficacité sont des qualités que l'on retiendra de lui. La municipalité remercie Jean-Paul pour tout ce qu'il a donné à la Commune de Saint Laurent et nous lui souhaitons une agréable retraite et une très bonne santé afin qu'il puisse profiter des bons moments.

Vraiment merci à tous les trois et je vous demande tous, un tonnerre d'applaudissement pour ces agents communaux, qui ont servi Saint Laurent pendant de si longues années.

Avec l'ensemble des élus, nous avons l'ambition d'agir pour tous. C'est parfois un chemin long passionnant mais difficile. Nous évoluons dans un contexte économique général de crise avec une raréfaction des aides publiques. Notre politique communale repose sur des valeurs et des convictions qui se traduisent au quotidien par une méthode et des actions nécessaires et courageuses pour le bien-être de notre population. C'est un vrai travail d'équipe, les adjoints, les conseillers municipaux sont investis d'une vraie délégation qui repose sur la confiance. Elles donnent à chacun d'eux les moyens de mener à bien les projets qui relèvent de leurs compétences. J'adresse mes remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux pour leur loyauté et leur engagement. Ensemble nous privilégions la concertation et le dialogue. Je voudrais aussi adresser mes remerciements à l'ensemble du personnel communal pour tout le travail qu'il réalise tout au long de l'année au service de la collectivité et de toute la population.

Ma pensée va enfin auprès des personnes en difficulté, des personnes qui ont perdu un être cher ou qui sont rattrapées par la maladie. L'espérance d'une vie meilleure doit rester dans leur cœur pour 2025.

« Au nom du Conseil Municipal et du Personnel Communal, je souhaite à chacun d'entre vous, des vœux de joie pour 2025, des vœux de santé, de réussite, d'épanouissement, d'amitié et de solidarité »

« Je vous remercie de votre attention »

A SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

Vœux du Maire, le 5 Janvier 2025

Pierre VARLIETTE

Maire